Une pétition pour transformer la RN147 Poitiers-Limoges en voie rapide

jeudi 25 janvier 2018, par lpe

Alors que le futur contrat de plan Etat-Région se prépare et suite aux déclarations du Préfet de Région Lallement lors de son déplacement récent dans la Vienne, les élus de la Vienne et de la Haute Vienne se mobilisent pour que cet axe soit enfin aménagé pour permettre une circulation fluide entre Poitiers et Limoges.

Les deux Départements demandent conjointement que dans un délai raisonnable, et au plus tard en 2028, l'ensemble de l'itinéraire au sud-est de Poitiers jusqu'à Lussac-les-Châteaux et celui au nord-ouest de Limoges jusqu'à Bellac soit transformé en voie rapide. Ils invitent les citoyens qui souhaitent soutenir leur démarche à signer cette pétition en ligne, afin de rappeler l'urgence d'aménager au plus vite cet axe accidentogène qui supporte un trafic journalier de 13 000 véhicules.

Accès à la pétition en ligne : cliquez ici

En parallèle, des courriers ont été adressés par les deux présidents de départements au Premier ministre et au président de Nouvelle-Aquitaine. Une opération de communication a été menée cette semaine au carrefour de la Grande Ferrière dans la Vienne au cours de laquelle des autocollants "mobilisation pour une 147 sécurisée" ont été distribués aux automobilistes par les deux présidents de départements : Bruno Belin et Jean-Claude Leblois.

Un rappel : entre 2000 et 2016, ce sont 85 morts qui ont été enregistrées sur cet axe.

Voici la motion votée par le Conseil départemental de la Vienne fin 2017 :

CONSEIL DEPARTEMENTAL – Jeudi 21 Décembre 2017

MOTION demandant l'accélération
de l'aménagement de l'axe Nantes - Poitiers - Limoges

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPELLE la priorité absolue que constitue pour les trois Départements concernés, Deux-Sèvres, Vienne et Haute-Vienne, l'aménagement en voie rapide de l'axe Nantes - Poitiers - Limoges – RN 149-147, confirmée à l'occasion de la réunion du 5 Juillet dernier, en présence également des représentants des Agglomérations de Poitiers et de Limoges, et de la Ville de Limoges.

SOULIGNE que cette priorité, réaffirmée à maintes reprises, s'est traduite par un engagement financier exceptionnel du Département de la Vienne à hauteur de 37 millions d'euros, prévu au Contrat de Plan Etat Région Poitou-Charentes, signé en Mai 2015. Le Département est ainsi le premier partenaire financier des aménagements prévus qui concernent la déviation de Lussac-Les-Châteaux (35 millions d'euros), et les études nouvelles à réaliser au Sud-Est de Poitiers, au niveau de Mignaloux-Beauvoir (2 millions d'euros).

INSISTE pour que le calendrier de réalisation de la déviation de Lussac-Les-Châteaux et celui des études à engager au niveau de Mignaloux-Beauvoir soient tenus, conformément aux engagements pris.

PREND ACTE de la réponse de Madame la Ministre des Transports qui assure que « *l'Etat a pleinement conscience de l'importance de cet axe pour le développement et le désenclavement des trois départements traversés* », et précise « *qu'au-delà de ces opérations, il est effectivement nécessaire d'identifier et de prioriser les prochains besoins d'aménagement dans un cadre soutenable financièrement pour l'Etat et les collectivités, et selon une logique de réutilisation prioritaire de l'infrastructure existante* ».

DEMANDE que l'aménagement en voie rapide de l'axe RN 149-RN147 Nantes – Poitiers – Limoges soit inscrit dans le cadre de la loi d'orientation sur les mobilités au titre du désenclavement des territoires.

SOUHAITE en conséquence que, dans le cadre de la clause de revoyure du Contrat de Plan Etat Région Poitou-Charentes 2015 / 2020, et de la fusion des 3 CPER de la Région Nouvelle-Aquitaine prévue mi 2018, une nouvelle étape de ce projet puisse d'ores et déjà être actée.

PROPOSE à ce titre que l'avenant au Contrat de Plan qui en découlera prenne en compte le projet d'aménagement de la section comprise entre Fleuré et Lussac-Les-Châteaux, intégrant la déviation de Lhommaizé, tel qu'il a fait l'objet d'études au cours des dernières années.

DEMANDE également que les nouvelles études engagées au niveau de Mignaloux-Beauvoir permettent de retenir définitivement une option d'aménagement dans la perspective d'une inscription au volet routier du prochain Contrat de Plan.

PRECISE qu'ainsi, à terme raisonnable et au plus tard en 2028, l'ensemble de l'itinéraire au Sud-Est de Poitiers jusqu'à Lussac-Les-Châteaux, serait transformé en voie rapide, conformément à la demande des collectivités concernées.